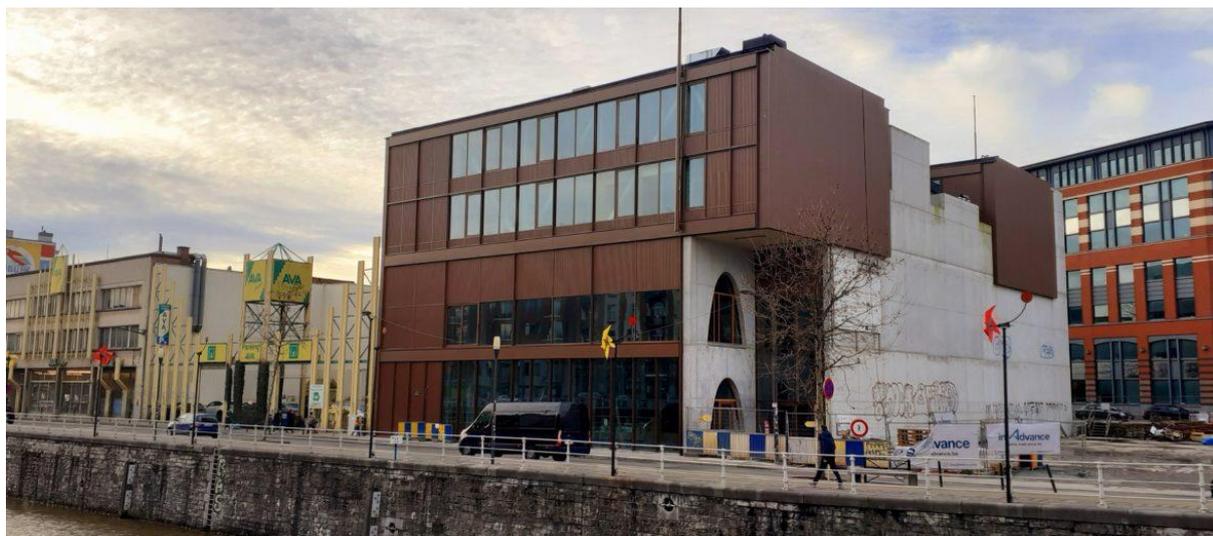


Appel à candidatures pour l'occupation de la cafeteria du complexe sportif située Quai des Charbonnages, 86 à 1080 Molenbeek-St-Jean



A l'initiative de l'Echevin des travaux publics et des propriétés communales, M. Jef van Damme, et dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Autour du Parc de l'Ouest », la Commune de Molenbeek-Saint-Jean lance un appel à candidatures pour l'exploitation de la cafétéria du hall sportif Amal Amjahid située Quai des Charbonnages, 86.

Contact

Madame Amal NAJJARI

T: 02/600.49.94 – anajjari@molenbeek.irisnet.be

Commune de Molenbeek-Saint-Jean

Service des propriétés communales

1. Caractéristiques du bien

Le nouveau bâtiment né du Contrat de Quartier durable Léopold II porte le nom d'Amal Amjahid, la championne multi médaillée de jiu-jitsu brésilien qui est aussi une jeune femme engagée dans le travail social pour les jeunes à Molenbeek.

Cette infrastructure communale mixte se compose d'une grande salle omnisport pour la pratique du basket-ball, du handball, du football et du mini-foot, du badminton et du volley-ball. D'autres espaces seront consacrés à la boxe, aux arts martiaux, à la pratique de la gymnastique, du fitness, de la danse et du yoga mais aussi une structure pour l'accueil de la petite enfance et un logement de concierge.

La cafétéria est située au rez-de-chaussée du bâtiment se trouvant Quai des charbonnages 86.

On peut y accéder directement par une porte extérieure (adaptée au PMR) ainsi que par une autre entrée intérieure depuis la tribune.

La surface intérieure est de 94 m² répartie de la manière suivante :

- La grande salle + meuble évier et rangement : 74 m²
- La réserve : 12 m²
- WC PMR et sas : 8m³

Un meuble avec double évier avec prises et comptoir adapté pour PMR est placé au fond de la grande salle.

Un local de réserve de 12 m² est situé derrière ce meuble de rangement

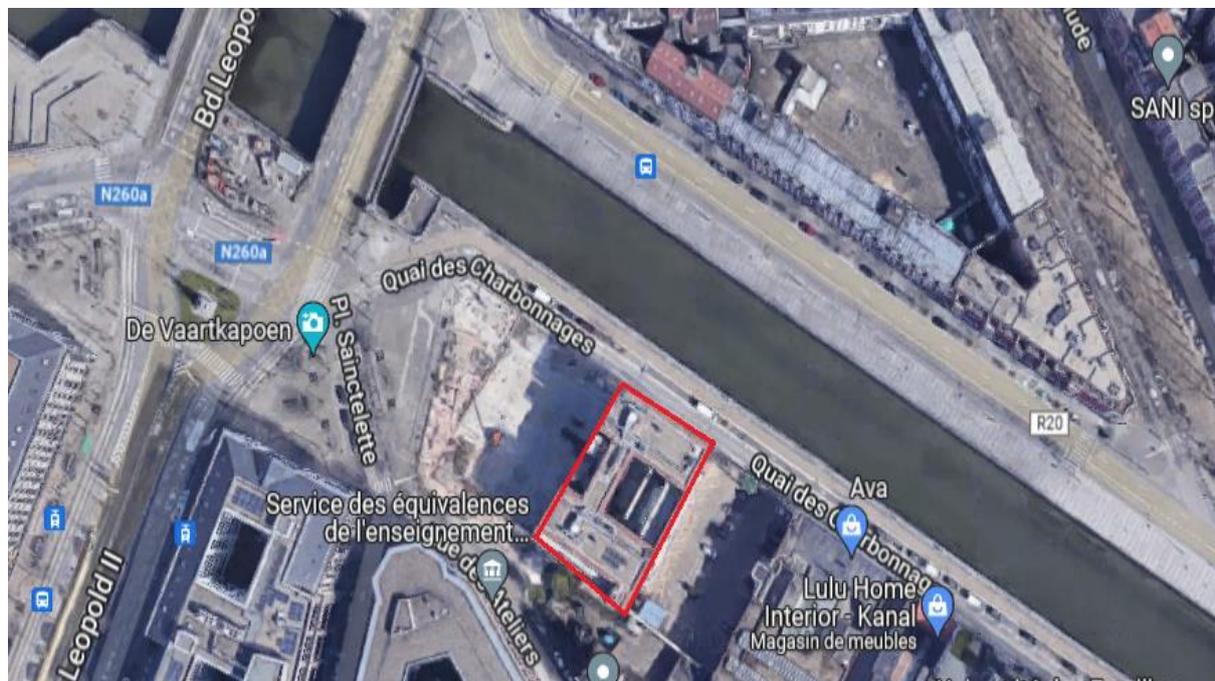
Des rangements en bois sont intégrés sur le mur du fond près du meuble évier.

L'espace est très lumineux grâce aux baies vitrées continues en façade qui donnent vers le canal.

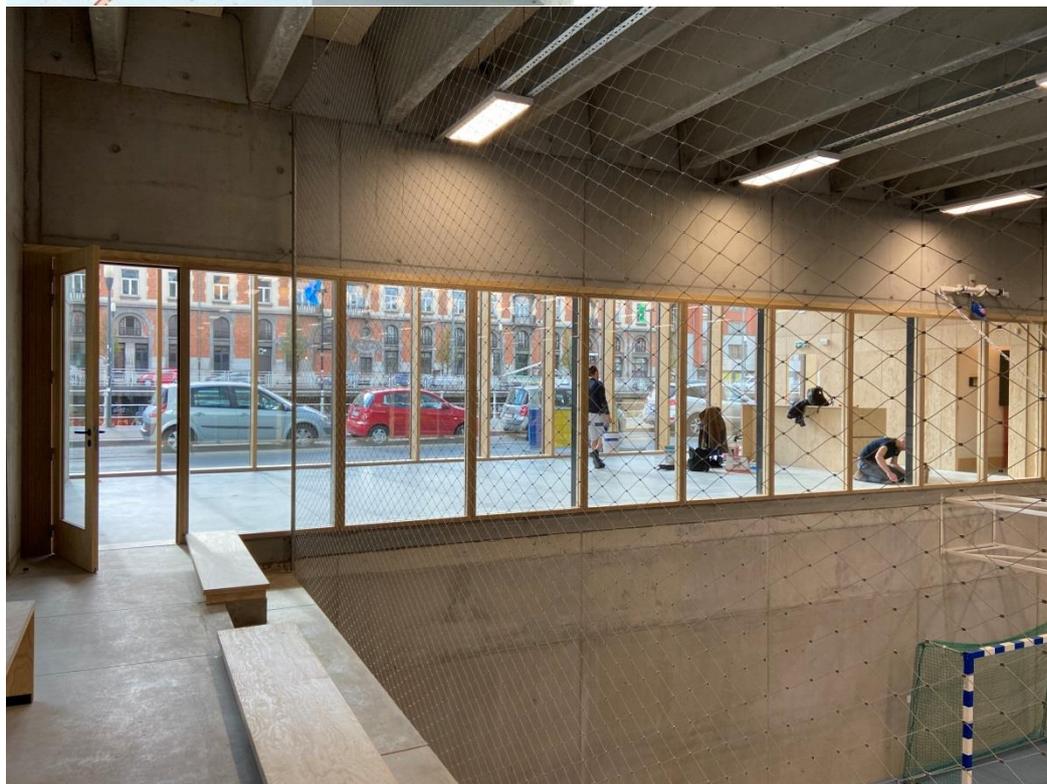
De grandes baies vitrées intérieures permettent de voir le hall omnisport en contrebas.

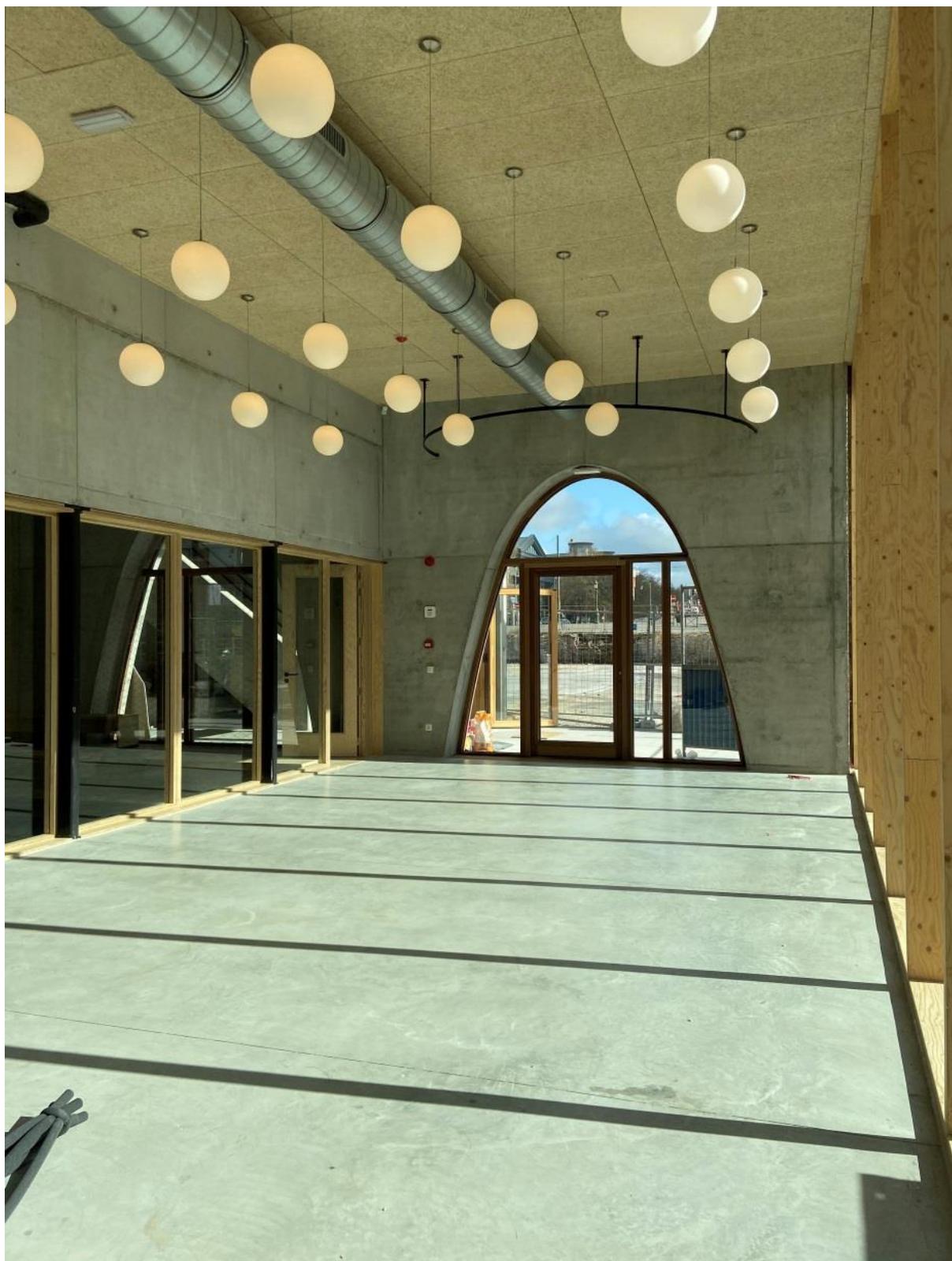
Une porte arrière est prévue et donne accès à un wc PMR ainsi qu'à une porte de service (et de secours) donnant directement sur le trottoir Quai des Charbonnages.

2. Situation géographique

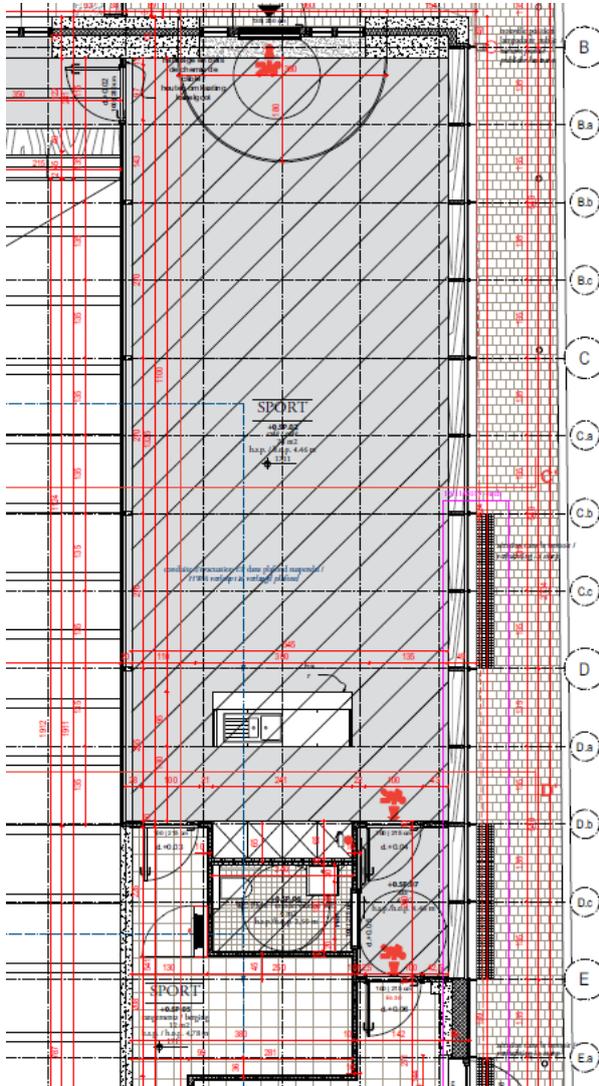


3. Vues intérieures de la cafétéria





4. Plan de la caf t ria



symboles | symbolen

-  niveau existant DNG /
bestaande pas TAW
-  niveau fini DNG /
afgewerkte pas TAW
-  niveau gros-oeuvre DNG /
pas ruwbouw TAW
-  axe primaire /
primaire as
-  axe secondaire /
as structur
-  h.g.p. /
hoogte onder (verlaagd) plafond
-  sortie de secours /
nooduitgang
-  en cas d'urgence, la fen tre peut  tre ouverte
in geval van nood kan de het raam worden
geopend met een sleutel
-  d vidoir incendie /
brandtrap
-  extincteur incendie /
brandblusser
-  eaux pluviales /
hemelwaterafvoer
-  acc s /
toegang

fen tre oscillante / kiepraam
129 | 248 | ht 42 cm
largeur gros oeuvre | hauteur gros oeuvre |
hauteur alliage
ruwbouwbre te | ruwbouwhoogte | hoogte
alutet

porte / deur
129 | 248 cm
largeur gros oeuvre | hauteur gros oeuvre
ruwbouwbre te | ruwbouwhoogte

aire de rotation 150cm /
draaierkeel 150cm

lignes sur le rev tement sportif /
bedlijning sportvloer

d claration - NL
Alle werken op het plan zijn indicatief. De uitvoering blijft volledig verantwoordelijk voor de aanvrager. In geval van verschillen tussen de schetsingen en de situatie op het
werk, zal de uitvoering aansluitend de situatie en de afgevaardigde functionarissen schriftelijk informeren. In geval van onverenigbaarheid tussen verschillende documenten van het
aankondigingsproces, wordt de uitvoering steeds overeenkomstig de situatie en de afgevaardigde functionarissen schriftelijk ingesproken, onder de voorwaarde van de documenten en de
in werke staande tekeningen. De uitvoeringsovereenkomst, op dienste van het op te stellen, dient voldoende op te worden vermeld, samen met de situatie en de situatie en de
opdrachtgever. De uitvoeringsovereenkomst, onder de voorwaarde van de afgevaardigde functionarissen (NBN EN 101, NBN EN 102 en het artikel 175, Technische
Voorschriften (TV) van het WTCB) en de regels van de bouw. Deze schetsing is niet bindend, het is alleen bedoeld ter informatie van de aanvrager en kan worden aangepast aan de
aan de afgevaardigde functionarissen. Tevens wordt het, nadat de uitvoering is voltooid, de afgevaardigde functionarissen schriftelijk geïnformeerd. Speciale verklaringen die afgevaardigde
functionarissen afgevaardigde functionarissen.

d claration - FR
Tous les documents sur le plan sont   illustratifs. L'ex cution reste l'entierement responsable des d clarations. En cas de diff rences entre les d clarations et la situation sur le
site, l'ex cution doit en informer l'architecte par  crit. En cas de non-conformit  entre diff rents documents du dossier d'adjudication, l'ex cution doit syst matiquement
pr ciser  critement l'architecte afin de r pondre   une r ponse d finitive quant   la validit  de chacun des documents et les d clarer   jour. En outre, dans tous les cas, il est
recommand  de discuter avec l'architecte, sous la supervision de la commission de r ception, avant d'entreprendre les travaux de construction de l'ouvrage. Ceci est d clar  avec r f rence   la r glementation en vigueur, en particulier la r glementation de la r ception de l'ouvrage, de l'ouvrage de l'ouvrage.
Ceci est d clar  avec r f rence   la r glementation en vigueur, en particulier la r glementation de la r ception de l'ouvrage, de l'ouvrage de l'ouvrage. Les d clarations
d'adjudication sont d clar es et conformes aux normes NBN EN 101, NBN EN 102 et l'article 175, ainsi que les r gles de la r glementation Technique (TV) de l'OTB.
Ce d clar  constitue et reste la propri t  de l'auteur de projet et ne peut en aucun cas  tre utilis    d'autres fins sans l'accord de son d clarant. Pour les finalit s, toutes les constructions
sont figur es en d tail sur le plan et sont conformes aux plans de l'architecte.

BOGDAN & VAN BROECK

projectcode & -naam | code & nom du projet
0118QDC-TRUSS

architectuur | architecture
BOGDAN & VAN BROECK ARCHITECTS
qdc@bogdanvanbroeck.com
+32 2 609 00 65

beschrijving | description
Construction d'un  quipement sportif et
 dificatif d'un logement

site
Molenbeek-Saint-Jean, Div.1.A229c2
Quai des Charbonnages 86

stabiliteit | stabilit 
UTIL
Rue Thirifry 36, 1030 Scharbeek
info@qdc.be
+32 2 241 35 60

technieken | techniques sp ciales
ENERDO
Oostereindestraat 31, 3560 Lummen

7. Candidature

7.1. Contenu de la candidature

Voir le formulaire de candidature en fin de document.

7.2. Candidat

Peut faire acte de candidature :

- Soit une personne physique, titulaire d'un numéro de TVA et ayant l'accès à la profession « restaurateur ou traiteur-organisateur de banquets » ;
- Soit une personne morale dont l'objet social porte, entre autres, sur l'exploitation d'un établissement HORECA, titulaire d'un numéro TVA et dont le ou les administrateurs gérants ont l'accès à la profession « restaurateur ou traiteur-organisateur de banquets » et seront les exploitants en personne du restaurant mis en concession.

Les porteurs de projets désireux de soumettre leur candidature peuvent le faire au travers un dossier de candidature en format papier ou électronique reprenant :

- Une description sommaire de leur l'activité et du projet qui prendrait place dans les locaux ainsi que les horaires souhaités ;
- Les motivations liées au projet ;
- Les possibilités d'ouverture sur le quartier ;
- Un planning d'aménagement ;
- Les statuts de leur société.

La cafétéria est disponible à la location immédiatement.

Les projets retenus devront pouvoir démontrer une plus-value pour le complexe sportif et mettre en valeur l'image de la Commune.

7.3. Dépôt de la candidature

Les candidatures doivent parvenir à l'administration communale au plus tard le 02/09/2022 à 12h, avec la référence :

Service Propriétés communales – Mme. NAJJARI Amal - Bureau 41 – Appel à candidature occupation cafétéria – CHAR 086

Soit :

- Par courriel : à l'adresse anajjari@molenbeek.irisnet.be ;
- Par dépôt papier : le dossier sera glissé sous pli définitivement scellé et envoyé à l'adresse :

**Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean
20, rue du comte de Flandre, 1080 Bruxelles
A l'attention de Madame NAJJARI Amal**

7.4. Documents et permis à fournir

Avant l'exploitation du commerce, le locataire devra fournir les documents et attestations suivants :

- Le formulaire de candidature, présent en fin de document, dûment complété ;
- Extrait complet du guichet d'entreprise (attestation de gestion) ;
- Documents d'enregistrement / d'autorisation AFSCA délivrés avant le début de l'activité ;
- Permis d'urbanisme et/ou d'environnement, le cas échéant ;
- Permis d'exploitation ;
- Documents de réception des installations de gaz et d'électricité rédigés par un organisme agréé (à renouveler) ;
- Attestation de sécurité incendie du SIAMU ;
- Déclaration pour la surveillance par caméras ;
- Attestation contrôle extincteurs (annuellement) ;
- Attestation légale RC Objective Incendie émanant de la compagnie d'assurance ;
- Contrat enlèvement des détritiques ;
- Certificat de moralité ;
- Autorisation de vente d'alcool : patente pour le débit de boisson alcoolisée ;
- Attestation SABAM le cas échéant

7.5. Critères de sélection :

L'analyse des candidatures reçues se fera sur base des critères suivants :

- L'adéquation du projet ;
- Expérience dans l'horeca ;
- Qualités des produits proposés ;
- La pertinence des motivations avancées ;
- L'ouverture des espaces au public ;
- La capacité financière du porteur de projet (viabilité économique du projet sur une durée de 9 ans). L'organisme professionnel « le Guichet d'Economie Locale de Molenbeek » est disponible pour l'aide à la réalisation du plan financier ;
- Intégration sur le site et l'ouverture sur le quartier ;
- Le réalisme du planning d'aménagement. ;
- Une offre de loyer supérieure sera une plus-value dans la décision d'attribution ;
- Aménagement des locaux aux normes PMR

Critères horaires

- Une proposition de plage horaire étendue sera prise en compte positivement.

Critère de complémentarité et d'originalité

- Le jury privilégiera un projet proposant un concept original.

Critères d'exclusion

- Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale

Par le seul dépôt de son offre, le candidat atteste être en règle avec ses obligations sociales et fiscales.

8. Procédure de sélection

Les notes seront analysées par le Service des Propriétés communales qui transmettra un rapport au Collège des Bourgmestre et Echevins qui prendra in fine la décision d'attribution.

La date de délibération et la composition du jury seront communiquées ultérieurement à chaque candidat.

9. Visite et renseignements

Des visites pourront être organisées par le Service des Propriétés communales avant la remise des dossiers de candidatures, à la demande des porteurs de projets potentiellement intéressés.

La visite se fera sur rendez-vous (du lundi au vendredi entre 9h et 16h).

Les candidats potentiels recevront tous les mêmes renseignements, ainsi que les réponses à toutes les questions posées.

10. En cas de non-sélection

Toutes les informations contenues dans le dossier peuvent être consultées par l'administration pour établir des statistiques, des études, publications et communications.

Les candidats non-retenus marquent leur accord sur le fait de figurer dans un registre des demandes d'occupations. Les candidats non-retenus marquent leur accord sur le fait qu'ils peuvent être sollicités par la Commune en cas de désistement d'un autre candidat ou en cas d'autres possibilités d'occupation.

**Formulaire de candidature pour l'occupation de la cafeteria
du complexe sportif située Quai des Charbonnages, 86 à
1080 Molenbeek-St-Jean**

Porteur – porteuse de la candidature

Nom :

Prénom : Mme. / M. :

Adresse :

Localité :

Code postal :

Pays :

Nationalité :

Date de naissance :

Courriel :

Téléphone :

Entreprise

Représentant(e)s :

Nom :

Adresse du siège social :

Pays :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Secteur d'activité :

Code Banque-Carrefour des entreprises :

Numéro de TVA et d'enregistrement :

Sont annexés à la présente candidature :

Administratif

- Un inventaire des pièces fournies et numérotées ;
- Un extrait complet du guichet d'entreprise (attestation de gestion) ;
- Certificat de moralité ;
- Une Autorisation de vente d'alcool : patente pour le débit de boisson alcoolisée ;
- Une déclaration datée et signée d'engagement à la vente de boisson alcoolisée.

Business plan

Un business plan comportant:

- Une analyse du projet ;
- Une étude financière pour l'exploitation projetée ;
- La stratégie commerciale ;
- Le loyer proposé ;
- La plage horaire proposée.

Description du projet

Une description du projet comprenant :

- Une description du concept ;
- Une présentation de l'aménagement intérieur envisagé ;
- Vos motivations ;
- Vos atouts ;
- Les démarches éventuelles que vous devez entreprendre avant l'ouverture.

Fait à :

Le :

Signature(s) :